Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 12 mars 2024 autorisant l'ouverture au titre de la 2e session de l'année 2024 d'un concours national à affectation locale pour le recrutement de surveillantes et surveillants de l'administration pénitentiaire

NOR : *JUSK2405835A*

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 12 mars 2024 :

I. – Est autorisée, au titre de la deuxième session de l'année 2024, l'ouverture d'un concours national à affectation locale pour le recrutement de surveillantes et surveillants pénitentiaires, dans le ressort territorial n° 1 « Ile-de-France ».

Ce concours est organisé simultanément au concours national à affectation nationale ouvert au titre de la première session de l'année 2024 par arrêté du 12 mars 2024.

II. – Le nombre total de postes offerts au concours national à affectation locale sera fixé par un arrêté ultérieur du garde des sceaux, ministre de la justice.

III. – La date d'ouverture des inscriptions est fixée au lundi 18 mars 2024.

Les inscriptions s'effectuent par voie télématique sur le site du ministère de la justice à l'adresse suivante : www.lajusticerecrute.fr, rubrique « recrutement ».

Les candidats doivent opter dès l'inscription soit pour le concours national à affectation nationale, soit pour le concours national à affectation locale dans le ressort territorial n° 1 « Ile-de-France ». Aucune modification de ce choix ne sera prise en considération après la clôture des inscriptions.

La date de fin de saisie des inscriptions sur le site du ministère de la justice est fixée au jeudi 2 mai 2024, à 23 h 59, heure de Paris, date de clôture des inscriptions.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par télé-procédure, les candidats conservent la possibilité d'obtenir le dossier imprimé établi à cette fin jusqu'au jeudi 2 mai 2024 en écrivant à l'adresse : ministère de la justice, direction de l'administration pénitentiaire, bureau RH1, concours de surveillantes et surveillants de l'administration pénitentiaire 2024B, 13, place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01.

La date de clôture des inscriptions par voie postale est également fixée au jeudi 2 mai 2024, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier papier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au jeudi 2 mai 2024 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste ou par tout autre mode d'envoi non postal (courrier, télécopie) sera refusé.

Les candidats ayant opté pour l'entretien basé sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) doivent transmettre leur dossier sous la forme d'un fichier unique au format PDF à l'adresse concourssvt.dap@justice.gouv.fr au plus tard le vendredi 10 mai 2024.

IV. – Conformément aux dispositions du décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats en situation de handicap sollicitant un aménagement d'épreuve doivent transmettre au service organisateur, au plus tard le vendredi 10 mai 2024, par voie dématérialisée à l'adresse concourssvt.dap@justice.gouv.fr, un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

V. – L'épreuve d'admissibilité de ce concours aura lieu le mercredi 5 juin 2024.

Les résultats de l'épreuve d'admissibilité pourront être consultés sur le site internet du ministère de la justice à l'adresse suivante : www.lajusticerecrute.fr, rubrique « Recrutement », à partir du vendredi 19 juillet 2024.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou par voie électronique.

VI. – Les candidats déclarés admissibles recevront une convocation aux épreuves d'admission de ce concours qui auront lieu du mercredi 21 août 2024 au mercredi 18 septembre 2024.

Les résultats des épreuves d'admission pourront être consultés sur le site internet du ministère de la justice à l'adresse suivante : www.lajusticerecrute.fr, rubrique « Recrutement », à partir du vendredi 18 octobre 2024.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou par voie électronique.

VII. – La composition du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur du garde des sceaux, ministre de la justice.